



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.29/635
2 juin 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS
et FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

PROJET DE COMPLÉMENT 1 AU RÈGLEMENT No. 80

(Résistance des sièges et de leurs ancrages)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa huitième session, suite à la recommandation du Groupe de travail à sa cent-quatorzième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/1998/27, sans modification (TRANS/WP.29/609, par. 82 et 131).

Paragraphe 1.2., supprimer les mots "du paragraphe 5.2.".
